



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

**RAPPORT DE MISSION
de la délégation LIBE
du 19 au 21 décembre 2012 à Chypre**

1. Composition de la délégation

La délégation LIBE qui s'est rendue à Chypre du 19 au 21 décembre 2012 était menée par **Juan Fernando López Aguilar (S&D)**, *président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures* – et se composait de:

Membres

Renate SOMMER, PPE-DE
Cecilia WIKSTRÖM, ALDE-SV
Simon BUSUTTIL, PPE-MT
Salvador SEDÓ I ALABART, PPE-ES

Députés accompagnants

Antigoni PAPADOPOULOU, S&D-CY
Kyriacos TRIANTAPHYLIDIS, GUE-CY

Agents des groupes politiques

Andris PETERSONS, PPE
Shane Murphy, S&D
Valérie GLATIGNY, ALDE
Rob VERREYCKEN, NI

DG INTE

Interprètes (EL-EN-DE)

Panayotis MOUZOURAKIS (chef d'équipe)
Nicolas MAVROCORDOPOULOS
Kenneth COLGAN
Susan Jennifer FEARNSIDE
Monika WELLING
Astrid KNOKE-JEREMIAH

Personnel d'assistance technique

Pascal GODART

Personnel de la DG IPOL (secrétariat LIBE)

Amparo RUEDA BUESO, administratrice
Nessa CULLIMORE, assistante

Personnel de la DG COMMUNICATION (Bureau du PE à Nicosie)

Kalliopi THOMA

2. Historique et objectifs

Dans sa résolution du 18 juin 2008, le Parlement européen demandait à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures de continuer à suivre la question des personnes disparues à Chypre et de faire toutes les démarches possibles pour convaincre toutes les parties concernées de participer sincèrement et activement aux efforts d'investigation sur le sort de chaque personne disparue.

Dans ce contexte, l'objectif de la délégation était de rassembler des informations sur les dernières avancées des travaux de la commission des personnes disparues à Chypre, instance d'investigation bicommunautaire instituée sous l'égide des Nations unies pour enquêter sur les dossiers des personnes portées disparues lors des événements de 1963-64 et 1974.

La délégation avait pour but d'évaluer les progrès réalisés en matière d'identification et d'analyser les perspectives d'avenir, y compris le temps estimé nécessaire pour retrouver l'ensemble ou la majorité des personnes disparues, le niveau de coopération des autorités impliquées et le financement du projet.

3. Réunions et visites

La délégation est arrivée à Chypre le mercredi 19 décembre 2012; les activités de la délégation se sont déroulées le jeudi 20 décembre 2012, de 9 heures à 21 heures.

La première rencontre de la délégation s'est tenue dans les locaux de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), à l'intérieur de la zone tampon¹, où les membres ont pu avoir un échange de vues avec **M. Wlodek Cibor, conseiller principal**, concernant la situation de Chypre et ce qu'implique la division de l'île du point de vue des Nations unies.

Le conseiller principal a exposé aux membres de la délégation l'historique, le mandat et les tâches actuelles de l'UNFICYP, qui est l'une des plus longues missions de maintien de la paix des Nations unies puisqu'elle a été mise en place en 1964 dans le but de prévenir de nouveaux affrontements entre les communautés chypriotes grecque et turque sur l'île et de susciter un retour à une situation normale.

M. Cibor a décrit quatre piliers sur lesquels se fonde le travail de la Mission: les forces militaires, la police des Nations unies (UNPOL), la section des affaires civiles et l'administration, qui soutient toutes les activités; il souligne qu'une part de la mission de l'UNFICYP consiste à préserver un environnement stable et à réduire la présence militaire autour de la zone tampon de manière à permettre une solution politique juste et durable.

Parmi les principaux sujets abordés s'inscrivait l'une des tâches de la section des affaires civiles de l'UNFICYP, à savoir l'aide humanitaire apportée à la communauté chypriote grecque enclavée dans la péninsule de Karpas au nord de l'île (on estime à environ 330 le nombre de Chypriotes grecs² vivant dans cette zone). Les membres de la délégation ont soulevé la question du respect nécessaire du droit à l'éducation, à la santé et à la liberté de religion des personnes de cette communauté, entravé par les "autorités" du nord de l'île.

Les membres ont ensuite évoqué le rôle des Nations unies lors des événements de 1974, le volume de troupes turques présentes dans le nord, l'établissement de ressortissants turcs (qui a une incidence évidente sur la démographie du nord de l'île) et les perspectives pour l'avenir de la mission des Nations unies en termes de présence dans la région. Le conseiller principal a

¹ Zone tampon: zone comprise entre la ligne avant de cessez-le-feu des forces turques et de la Garde nationale chypriote, qui est sous la responsabilité de l'UNFICYP depuis 1974. Également appelée "Ligne verte", elle traverse l'île sur environ 180 kilomètres, séparant la zone sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre et la partie de l'île contrôlée par la Turquie.

² D'après les chiffres du ministère des affaires étrangères, la population de la zone était de 162 000 habitants en juillet 1974 (http://www.mfa.gov.cy/mfa/mfa2006.nsf/cyprus04_en/cyprus04_en?OpenDocument).

souligné que l'avenir de l'UNFICYP était entre les mains de Chypre.

La seconde rencontre de la matinée s'est tenue dans le Laboratoire anthropologique de la commission des personnes disparues à Chypre (CPD), qui se trouve lui aussi dans la zone tampon. La délégation a eu un échange de vues avec **M^{me} Gülden Plümer Küçük**, membre chypriote turque de la CPD, **M. Xenophon Kallis**, assistant du membre chypriote grec de la CPD et **M. Oleg Y. Egorov**, agent responsable du bureau du troisième membre de la CPD.

Le débat était axé sur les dernières avancées des travaux de la CPD en matière d'exhumation, d'identification et de restitution des dépouilles des personnes disparues lors des événements tragiques de 1963-64 et 1974. **M^{me} Küçük a insisté sur le fait que la CPD était l'unique projet bicommunautaire institutionnalisé à Chypre et que cela avait demandé des efforts considérables de la part des deux communautés pour créer une relation de confiance afin de pouvoir mener cette mission humanitaire.**

Il a également été fait référence aux obstacles auxquels se heurte la CPD dans son pénible travail; le temps est à cet égard un aspect très important. **M. Kallis a expliqué que les exhumations sont réalisées à partir des déclarations de témoins vieillissants qui ne sont parfois plus à même de donner des informations précises ou qui décèdent avant d'avoir pu transmettre les informations en leur possession.** La topographie de l'île a elle aussi changé, de plus certains lieux de sépulture ont été altérés et les dépouilles déplacées. M. Kallis a dit en outre que le taux d'identification est en baisse et qu'il faudrait se pencher d'urgence sur la question d'une accélération de l'identification.

De plus, **M. Kallis** a souligné la nécessité de procéder aux exhumations en se fondant sur l'exactitude des informations et a dit que des tiers, en dehors de Chypre et de la CPD, sont à même de fournir des données supplémentaires qui pourraient aider la CPD dans l'exécution de sa mission humanitaire.

Les restrictions budgétaires ont été évoquées; les représentants de la CPD s'accordaient à dire qu'une augmentation de financement permettrait au projet d'avancer.

Le problème de l'accès aux zones militaires turques du nord de Chypre pour la réalisation d'exhumations a été amplement discuté, car il est perçu comme un obstacle de prime importance pour la localisation des dépouilles. **M. Egorov a fait noter que la CPD avait demandé à 19 occasions l'accès à des sites dans ces zones militaires aux fins d'exhumations et que la permission avait été accordée à chaque fois, mais moyennant des restrictions.**

Plusieurs membres ont déclaré que les recherches étaient freinées par les nouvelles zones militaires déclarées par la Turquie et qu'il était nécessaire que la CPD obtienne un accès illimité à toutes les autres zones militaires qui, d'après des informations crédibles, abritent de grands sites de sépultures de disparus.

Les membres ont soulevé plusieurs autres questions, concernant notamment l'existence d'un échéancier clairement établi pour les exhumations, les attentes d'identifications en pourcentage et la durée estimée du projet.

Les trois membres de la CPD ont souligné à cet égard qu'aucune erreur n'était tolérable dans l'identification des corps et leur restitution aux familles. À ce jour, comme le rappelait **M^{me} Küçük, environ 900 dépouilles ont été exhumées (45 % des disparitions déclarées),**

et l'on peut s'attendre de manière réaliste à ce que 65 % des portés disparus soient retrouvés et identifiés.

La réunion s'est ensuivie d'une visite du **Laboratoire anthropologique de la CPD**, qui fonctionne depuis 2006. Les membres de la délégation ont eu la possibilité de voir les anthropologues au travail (une équipe bicommunautaire de neuf anthropologues chypriotes) et d'être éclairés sur leurs méthodes de travail pour l'analyse des restes exhumés avant l'envoi d'échantillons d'os au laboratoire de génétique.

L'activité suivante du programme de la délégation fut la visite d'un **site d'exhumation** afin d'observer le travail des archéologues de la CPD. Le site d'exhumation se trouve dans le village de Mora, dans le nord de Chypre, non loin de Nicosie, à proximité de l'aéroport de Tymvou. C'est là l'un des huit sites de l'île où des fouilles sont menées par la CPD. Le chef de l'équipe d'archéologues a expliqué à la délégation que leur travail visait à atteindre le fond d'un puits afin d'y récupérer les dépouilles de deux Chypriotes grecs qui, selon des allégations, y ont été jetées. L'excavation a atteint une profondeur de 10,7 mètres et a été extrêmement complexe du fait que le puits avait été recouvert et n'était pas visible, et du fait de la présence d'eau.

Après la visite du site d'exhumation, la délégation est retournée à Nicosie pour y rencontrer les membres de la commission parlementaire en charge des personnes disparues – la **commission des personnes réfugiées, enclavées, disparues, affectées de la Chambre des représentants**.

M^{me} Skevi Koukouma Koutra, présidente de la commission, a défini la question des personnes disparues comme l'affaire la plus triste de l'histoire de Chypre et a souligné que les attentes des familles des disparus étaient considérables et qu'il était essentiel de parvenir à des résultats de qualité.

La question du temps et des restrictions budgétaires qui gênent le travail de la CPD a été mentionnée par **M^{me} Koukouma Koutra**, de même que la nécessité de pouvoir accéder aux sites se trouvant dans les zones militaires du nord de Chypre. À cet égard, l'implication d'organismes internationaux et européens était considérée comme une grande aide et le message sans ambages transmis par le Parlement européen dans sa déclaration du 9 juin 2011 est salué. Pour leur part, les membres de la délégation ont mis en avant l'aspect européen du problème chypriote.

L'obtention d'un accès aux archives de l'armée turque a également été évoquée par les membres du parlement chypriote dans le contexte de la mission humanitaire de récupération et d'identification des dépouilles. Les membres de la commission ont encore insisté sur l'importance de sensibiliser le public à ce problème (l'institution du 29 octobre comme Journée nationale du disparu en 2010 a été mentionnée) et d'exercer des pressions sur la Turquie au niveau européen et international.

Par la suite, la délégation a été reçue par **M^{me} Erato Kozakou-Marcoullis, ministre des affaires étrangères**. Le ministère des affaires étrangères est l'une des sections du gouvernement en charge de la question des personnes disparues.

Durant son échange de vues avec les membres de la délégation, **M^{me} Kozakou-Marcoullis** a souligné la nature purement humanitaire du processus de récupération des portés disparus, a

fait observer que les familles des disparus étaient en droit d'être renseignés le plus amplement possible sur le sort des leurs êtres chers et a abordé le sujet de l'accès nécessaire aux zones militaires dans le nord de Chypre, (il a été rappelé que les zones militaires couvrent jusqu'à 60 % du territoire) où des Chypriotes grecs seraient, semble-t-il, enterrés dans des fosses communes.

La réponse institutionnelle de l'Union européenne à la question des disparus a été abordée par les membres et la ministre a expliqué que le Conseil des ministres de l'Union considérait le problème chypriote du point de vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union – cela a conduit à un échange de vues avec **M^{me} Kozakou-Marcoullis** sur les implications d'une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Les membres de la délégation ont soulevé quelques points concernant l'implication institutionnelle de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures dans le dossier des personnes disparues; la ministre a convenu que l'accent devrait être mis prioritairement sur la nature humanitaire et l'aspect relatif aux droits fondamentaux du problème et que l'utilisation d'une question aussi délicate à des fins politiques devrait être évitée.

La rencontre suivante, avec le commissaire présidentiel **M. George Iacovou**, a permis aux membres de la délégation de discuter plus en détail des travaux menés par la commission des personnes disparues et de la question de l'accès aux zones militaires contrôlées par la Turquie.

M. Iacovou a mentionné la baisse du taux de réussite des exhumations et a fait noter qu'au début des recherches, un site de fouilles sur deux menait à un résultat positif tandis que, depuis deux ans, on ne retrouvait des dépouilles que dans un site sur trois. Il évoque également le problème que pose l'intrusion de l'armée turque sur les lieux de sépulture.

Le commissaire présidentiel a également abordé avec la délégation la question délicate des attentes des familles; dans la grande majorité des cas, il n'est pas possible de reconstruire une partie significative de squelette et on présente aux familles des fragments d'os, d'où une certaine déception. D'un autre côté, les familles souhaiteraient connaître des détails concernant le lieu et la cause de la mort.

M. Iacovou a affirmé que l'armée turque n'avait pas voulu fournir de documents militaires de l'époque concernée. Il a ensuite exposé dans le détail les négociations dans le cadre des Nations unies qui visent à trouver une solution complète au problème chypriote.

La dernière série de réunions prévues ce jour-là s'est tenue à la *Maison de la coopération*, située dans la zone tampon de Nicosie. La délégation a rencontré des parents de disparus issus aussi bien des communautés chypriotes grecque que turque, ce qui a permis aux membres de prendre conscience de l'angoisse et du deuil des familles des disparus.

Tout d'abord, la délégation a écouté les témoignages de **M. Huseyin Akansoy** et **M. Petros Souppouris**, un Chypriote turc et un Chypriote grec, qui participent à l'initiative bicommunautaire "Familles des personnes disparues et des victimes des événements de 1963-1974" et qui se sont vu décerner le Prix du citoyen européen 2012 par le Parlement européen.

M. Souppouris et **M. Akansoy**, qui ont tous deux perdu de nombreux proches en 1974, ont mis en avant le fait que la douleur est la même pour la famille des disparus des deux

communautés. Ils ont expliqué que, depuis six ans, ils s'efforcent ensemble à démontrer que la réconciliation est possible, en se concentrant tout particulièrement sur les jeunes générations.

Ensuite, la délégation a pu rencontrer **M. Nicos Theodosiou** et deux représentants de l'Organisation des familles des prisonniers de guerre non déclarés et des personnes disparues. M. Theodosiou a souligné une fois de plus que la douleur ressentie par les familles était égale quelle que soit la communauté à laquelle celles-ci appartenaient. Il a mentionné également les inquiétudes de nombreux parents eu égard à la nécessité d'accélérer le processus d'exhumation. Le problème de l'accès aux zones militaires du nord de l'île a été évoqué.

La délégation a entendu les témoignages tragiques de deux hommes ayant perdu des personnes très proches. L'un d'eux a perdu son père en très bas âge.

La dernière rencontre de la journée se tenait en présence de deux représentants des familles des disparus de la communauté chypriote turque, accompagnés par **M^{me} Ziliha Uluboy**.

Les parents des personnes disparues de la communauté chypriote turque ont eux aussi évoqué l'urgence d'accélérer le rythme des exhumations et des identifications et les besoins budgétaires du projet de la CPD. Ils ont indiqué que les identifications de Chypriotes turcs disparus étaient sensiblement inférieures à celles de Chypriotes grecs et se sont dits déçus de l'absence de résultats lors des fouilles dans le sud. La question de la responsabilité pénale relative aux actes commis dans la période 1963-1974 a également été soulevée.

Les proches des disparus ont fait part à la délégation de leurs souvenirs tragiques de l'année 1963.

Les membres ont exprimé leur intérêt pour la coopération effective entre les autorités des deux parties de Chypre et l'accès à des zones spécifiques du nord et du sud.

Le vendredi 21 décembre, les membres de la délégation sont repartis vers leurs circonscriptions respectives.

4. Conclusions

Les réunions et les visites ont permis aux membres de la délégation d'avoir un aperçu de la question des personnes disparues à Chypre et des contraintes qui freinent le travail de la CPD.

La délégation a reconnu que la position exprimée par le Parlement européen dans sa déclaration du 9 juin 2011 restait valable puisqu'il soutenait pleinement les travaux de la CPD et reconnaît qu'elle joue un rôle, en cette période post-conflit, dans la promotion de la vérité, de la mémoire et de la réconciliation à Chypre; demandait à la Commission européenne de continuer à allouer suffisamment de ressources à la CPD pour lui permettre de mener à bien son importante mission et demandait aux gouvernements turc et chypriote de continuer à soutenir les travaux de la CPD, de redoubler d'efforts pour retrouver les personnes toujours portées disparues et de veiller à ce que la CPD ait librement accès à toute information susceptible de lui faciliter la tâche.

En ce sens, la délégation demande l'accès immédiat et illimité de la CPD à toutes les zones militaires du nord de Chypre. Elle souligne que le droit à connaître le sort de leurs proches disparus est un droit fondamental pour les familles concernées et qu'il doit être garanti.

La délégation rappelle que la question humanitaire des personnes disparues de Chypre est une question indépendante qui ne doit pas être reliée à d'autres considérations politiques quelles qu'elles soient ou influencée par celles-ci.